

# Mesures transitoires

## *Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024*

L'offre de formation change à la rentrée 2024. Ces tableaux permettent aux redoublant·es de savoir quelles UE ils doivent passer. La décision finale sera prise par le biais du contrat pédagogique.

**Tous·tes les redoublant·es doivent prendre rendez-vous avec leur responsable pédagogique pour établir un contrat pédagogique. Cette démarche est obligatoire.**

### ➤ **Suis-je concerné·e ?**

Un semestre acquis (moyenne supérieure ou égale à 10/20) est acquis dans sa totalité, par compensation entre les UE.

Une année acquise (moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20) est acquise dans sa totalité, par compensation entre les semestres.

Si une année est non acquise (défaillance ou moyenne inférieure à 10/20), des UE doivent être repassées.

➔ Si l'un des deux semestres est acquis (moyenne supérieure à 10/20), il n'y a pas d'UE à repasser pour lui.

Consultez vos relevés de note 2023-2024, Ernest ou l'affichage dans le couloir près de la scolarité pour déterminer si votre année est acquise. Si non, vous êtes concerné·e.

### ➤ **J'ai des UE à repasser pour un ou deux semestres. Comment savoir lesquelles ?**

Les semestres et les UE portent des ECTS. Vous gardez définitivement le nombre d'ECTS que vous avez acquis en 2023-2024. Un semestre = 30 ECTS.

L'offre de formation change à la rentrée 2024. Le contenu de certains UE et/ou leur montant d'ECTS change.

**L'ancienne UE X n'équivaut pas forcément à la nouvelle UE X.**

Pour votre année de redoublement, vous devez repasser en priorité les UE qui n'ont pas été validées et qui n'ont pas changé. Lorsque la maquette a changé, vous repassez les matières non validées des UE nouvelles ou reconfigurées. Le but est de parvenir à 30 ECTS par semestre en se concentrant sur les connaissances et compétences non validées.

La scolarité se fie au contrat pédagogique signé par la·le responsable pédagogique et par l'étudiant·e pour mettre en place des validations d'acquis et adapter l'inscription pédagogique.

Si le nombre d'ECTS ne suffit pas pour tous les apprentissages qui sont nécessaires pour valider le semestre, la·le responsable pédagogique peut proposer à l'étudiant·e à suivre des cours en choix supplémentaires. Ces choix supplémentaires ne compteront pas pour l'obtention de l'année. Il s'agit de consolider et de compléter ses apprentissages pour la suite.

### ➤ **Comment ma moyenne sera-t-elle calculée ?**

Si une UE est validée, sa note est reprise et comptera dans la moyenne du semestre.

Si une partie de l'UE est validée, sauf dans les situations où la conservation de notes n'est techniquement pas possible, les notes sont reprises, et compteront alors dans la moyenne de la nouvelle UE.

**Voir les tableaux aux pages suivantes →**

**Mesures transitoires**  
**Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024**  
**A TITRE INDICATIF : le contrat pédagogique fera foi**

**Licence de Lettres modernes - semestre 1**

		UE de la nouvelle offre de formation (24-28)						
		UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	
		Intitulé de l'UE	Méthodologie	Langue vivante étrangère	Enseignements fondamentaux : littérature française et comparée	Enseignements fondamentaux : linguistique française et latin	Renforcement	Option dans un choix restreint
Intitulé de l'UE	ECTS	3	3	9	9	3	3	
<b>UE de l'ancienne offre de formation (18-24)</b>	UE1	Méthodologie	3	X				
	UE2	Langue vivante étrangère	3		X			
	UE3	Littérature française	6			L'ancienne UE3 équivaut à la moitié de la nouvelle UE3 (Littérature française)		
	UE4	Linguistique française et phonétique	6				L'ancienne UE4 équivaut à la moitié de la nouvelle UE4 (Linguistique)	
	UE5	Littérature comparée	6			L'ancienne UE5 équivaut à la moitié de la nouvelle UE3 (Littérature comparée)		
	UE6	Latin	6				L'ancienne UE6 équivaut à la moitié de la nouvelle UE4 (Latin)	

**Légende :**

X : équivalence

Jaune : correspondance partielle

**Exemples :**

Un·e étudiant·e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il·e a validé l'UE 1. L'ancienne UE1 équivaut à la nouvelle UE1. Il·e a donc validé la nouvelle UE1.

Un·e étudiant·e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il·e n'a pas validé l'UE2. L'ancienne UE2 équivaut à la nouvelle UE2. Il·e doit donc passer l'UE2 cette année.

Un·e étudiant·e a validé son UE3 et son UE5 dans l'ancienne offre de formation. Il·e valide la nouvelle UE3. Le contrat pédagogique vérifie combien d'ECTS restent à acquérir pour valider le semestre. Le cas échéant, l'étudiant·e suit une UE supplémentaire (nouvelles UE de renforcement ou d'option) pour arriver à 30 ECTS. Le cas échéant, la·le responsable pédagogique propose à l'étudiant·e à suivre des cours en choix supplémentaires, qui ne compteront pas pour l'obtention de l'année, mais permettront de consolider et de compléter ses apprentissages pour la suite.

Un·e étudiant·e a validé son UE3 dans l'ancienne offre de formation et n'a pas validé l'UE4. Il·e valide la moitié de la nouvelle UE3 (Littérature française). Il·e passe la deuxième moitié de l'UE5 (Littérature comparée). Le contrat pédagogique vérifie combien d'ECTS restent à acquérir pour valider le semestre. Le cas échéant, l'étudiant·e suit une UE supplémentaire (nouvelles UE de renforcement ou d'option) pour arriver à 30 ECTS. Le cas échéant, la·le responsable pédagogique propose à l'étudiant·e à suivre des cours en choix supplémentaires, qui ne compteront pas pour l'obtention de l'année, mais permettront de consolider et de compléter ses apprentissages pour la suite.

## Mesures transitoires

Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024

A TITRE INDICATIF : le contrat pédagogique fera foi

### Licence de Lettres modernes - semestre 2

				UE de la nouvelle offre de formation (24-28)					
				UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
		Intitulé de l'UE		Méthodologie	Langue vivante étrangère	Enseignements fondamentaux : littérature française et comparée	Enseignements fondamentaux : linguistique française et latin	Renforcement	Option dans un choix restreint
		Intitulé de l'UE	ECTS	3	3	9	9	3	3
<b>UE de l'ancienne offre de formation (18-24)</b>	UE1	Méthodologie	3	X					
	UE2	Langue vivante étrangère	3		X				
	UE3	Littérature française	6			L'ancienne UE3 équivaut à la moitié de la nouvelle UE3 (Littérature française)			
	UE4	Linguistique française et phonétique	6				L'ancienne UE4 équivaut à la moitié de la nouvelle UE4 (Linguistique)		
	UE5	Littérature comparée	6			L'ancienne UE5 équivaut à la moitié de la nouvelle UE3 (Littérature comparée)			
	UE6	Latin	6				L'ancienne UE6 équivaut à la moitié de la nouvelle UE4 (Latin)		

#### Légende :

X : équivalence

Jaune : correspondance partielle

#### Exemples :

Un·e étudiant·e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il·e a validé l'UE 1. L'ancienne UE1 équivaut à la nouvelle UE1. Il·e a donc validé la nouvelle UE1.

Un·e étudiant·e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il·e n'a pas validé l'UE2. L'ancienne UE2 équivaut à la nouvelle UE2. Il·e doit donc passer l'UE2 cette année.

Un·e étudiant·e a validé son UE3 et son UE5 dans l'ancienne offre de formation. Il·e valide la nouvelle UE3. Le contrat pédagogique vérifie combien d'ECTS restent à acquérir pour valider le semestre. Le cas échéant, l'étudiant·e suit une UE supplémentaire (nouvelles UE de renforcement ou d'option) pour arriver à 30 ECTS. Le cas échéant, la·le responsable pédagogique propose à l'étudiant·e à suivre des cours en choix supplémentaires, qui ne compteront pas pour l'obtention de l'année, mais permettront de consolider et de compléter ses apprentissages pour la suite.

Un·e étudiant·e a validé son UE3 dans l'ancienne offre de formation et n'a pas validé l'UE4. Il·e valide la moitié de la nouvelle UE3 (Littérature française). Il·e passe la deuxième moitié de l'UE5 (Littérature comparée). Le contrat pédagogique vérifie combien d'ECTS restent à acquérir pour valider le semestre. Le cas échéant, l'étudiant·e suit une UE supplémentaire (nouvelles UE de renforcement ou d'option) pour arriver à 30 ECTS. Le cas échéant, la·le responsable pédagogique propose à l'étudiant·e à suivre des cours en choix supplémentaires, qui ne compteront pas pour l'obtention de l'année, mais permettront de consolider et de compléter ses apprentissages pour la suite.

**Mesures transitoires**  
*Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024*  
A TITRE INDICATIF : le contrat pédagogique fera foi

**Licence de Lettres modernes - semestre 3**

		UE de la nouvelle offre de formation (24-28)							
		UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6		
		Intitulé de l'UE	ECTS	Préprofessionnalisation	Langue vivante étrangère	Enseignements fondamentaux : littérature française et comparée	Enseignements fondamentaux : linguistique française et latin	Renforcement	Option
		Intitulé de l'UE	ECTS	3	3	9	9	3	3
<b>UE de l'ancienne offre de formation (18-24)</b>	UE1	Méthodologie	3	X					
	UE2	Langue vivante étrangère	3		X				
	UE3	Littérature française et comparée	9			X			
	UE4	Linguistique française et latin	9				X		
	UE5	Renforcement	3					X	
	UE6	Option	3						X

**Légende :**

X : équivalence

Jaune : correspondance partielle

**Exemples :**

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il/Elle a validé l'UE 1. L'ancienne UE1 équivaut à la nouvelle UE1. Il/Elle a donc validé la nouvelle UE1.

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il/Elle n'a pas validé l'UE2. L'ancienne UE2 équivaut à la nouvelle UE2. Il/Elle doit donc passer l'UE2 cette année.

**Mesures transitoires**  
**Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024**  
A TITRE INDICATIF : le contrat pédagogique fera foi

**Licence de Lettres modernes - semestre 4**

			UE de la nouvelle offre de formation (24-28)						
			UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6	
		Intitulé de l'UE	Préprofessionnalisation ou méthodologie	Langue vivante étrangère	Enseignements fondamentaux : littérature française et comparée	Enseignements fondamentaux : linguistique française et latin	Renforcement	Option	
		Intitulé de l'UE	ECTS	3	3	9	9	3	3
<b>UE de l'ancienne offre de formation (18-24)</b>	UE1	Projet personnel et professionnel	3	X					
	UE2	Langue vivante étrangère	3		X				
	UE3	Littérature française et comparée	9			X			
	UE4	Linguistique française et latin	9				X		
	UE5	Renforcement	3					X	
	UE6	Option	3						X

**Légende :**

X : équivalence

Jaune : correspondance partielle

**Exemples :**

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il/Elle a validé l'UE 1. L'ancienne UE1 équivaut à la nouvelle UE1. Il/Elle a donc validé la nouvelle UE1.

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il/Elle n'a pas validé l'UE2. L'ancienne UE2 équivaut à la nouvelle UE2. Il/Elle doit donc passer l'UE2 cette année.

**Mesures transitoires**  
*Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024*  
A TITRE INDICATIF : le contrat pédagogique fera foi

**Licence de Lettres modernes - semestre 5**

		UE de la nouvelle offre de formation (24-28)							
		UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6		
		Intitulé de l'UE	ECTS	Initiation à la recherche	Langue vivante étrangère	Enseignements fondamentaux : littérature française et comparée	Enseignements fondamentaux : linguistique française et latin	Renforcement	Option
		Intitulé de l'UE	ECTS	3	3	9	9	3	3
<b>UE de l'ancienne offre de formation (18-24)</b>	UE1	Projet personnel et professionnel	3	X					
	UE2	Langue vivante étrangère	3		X				
	UE3	Littérature française et comparée	9			X			
	UE4	Linguistique française et latin	9				X		
	UE5	Renforcement	3					X	
	UE6	Option	3						X

**Légende :**

X : équivalence

Jaune : correspondance partielle

**Exemples :**

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Iel a validé l'UE 1. L'ancienne UE1 équivaut à la nouvelle UE1. Iel a donc validé la nouvelle UE1.

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Iel n'a pas validé l'UE2. L'ancienne UE2 équivaut à la nouvelle UE2. Iel doit donc passer l'UE2 cette année.

**Mesures transitoires**  
**Equivalence entre les anciennes et les nouvelles UE - rentrée 2024**  
A TITRE INDICATIF : le contrat pédagogique fera foi

**Licence de Lettres modernes - semestre 6**

		UE de la nouvelle offre de formation (24-28)							
		UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6		
		Intitulé de l'UE	ECTS	Préprofessionnalisation	Langue vivante étrangère	Enseignements fondamentaux : littérature française et comparée	Enseignements fondamentaux : linguistique française et latin	Renforcement	Option
		Intitulé de l'UE	ECTS	3	3	9	9	3	3
<b>UE de l'ancienne offre de formation (18-24)</b>	UE1	Projet personnel et professionnel	3	X					
	UE2	Langue vivante étrangère	3		X				
	UE3	Littérature française et comparée	9			X			
	UE4	Linguistique française et latin	9				X		
	UE5	Renforcement	3					X	
	UE6	Option	3						X

**Légende :**

X : équivalence

Jaune : correspondance partielle

**Exemples :**

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il/elle a validé l'UE 1. L'ancienne UE1 équivaut à la nouvelle UE1. Il/elle a donc validé la nouvelle UE1.

Un-e étudiant-e n'a pas validé son semestre dans l'ancienne offre de formation. Il/elle n'a pas validé l'UE2. L'ancienne UE2 équivaut à la nouvelle UE2. Il/elle doit donc passer l'UE2 cette année.